Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

ANALYSYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000,00 euros
Siège social : 67 avenue de l'Europe, ZI de Souillac, 16200 JARNAC

381 037 795 RCS ANGOULEME

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

ANALYSYS
Société par Actions Simplifiée
Immatriculée sous le numéro 381 037 795 RCS ANGOULEME

Représentée par :
Monsieur Romain PRULHO, agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.

Fait à JARNAC,
Le 25 juin 2026.

Romain PRULHO

Signé par :
Romain PRULHO
3692A4278691489...

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

ANALYSYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000,00 euros
Siège social : 67 avenue de l'Europe, ZI de Souillac, 16200 JARNAC

381 037 795 RCS ANGOULEME

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

ANALYSYS
Société par Actions Simplifiée
Immatriculée sous le numéro 381 037 795 RCS ANGOULEME

Représentée par :
Monsieur Romain PRULHO, agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.

Fait à JARNAC,
Le 25 juin 2026.

Romain PRULHO

Signé par :
Romain PRULHO
3692A4278691489...

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

SAS ANALYSYS

67 avenue de l'Europe
16200 JARNAC

SIRET : 38103779500048

Comptes annuels
Période du 01/10/2024 au 31/12/2025

"Certifiés conformes"
Le Président

Signé par :
Romain PRULHO
3692A4278691489...

CORIOLIS EXPERTISE

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

Sommaire

Etats financiers **2**

Bilan Actif 3

Bilan Passif 4

Compte de résultat 5

Annexe aux comptes annuels **7**

Règles et méthodes comptables 8

Faits caractéristiques 12

Notes sur le bilan 13

Notes sur le compte de résultat 22

Autres informations 25

Détail des comptes **28**

Bilan détaillé 29

Compte de résultat détaillé 34

Etats complémentaires **42**

Soldes intermédiaires de gestion 43

Documents fiscaux **44**

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

Comptes annuels

Période du 01/10/2024 au 31/12/2025

Etats financiers

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	128 492	111 853	16 639	16 791
Fonds commercial	161 161		161 161	161 161
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	94 864		94 864	
Constructions	229 095	161 943	67 152	74 977
Installations techniques, matériel et outillage industriels	438 733	395 480	43 253	47 790
Autres immobilisations corporelles	884 213	657 035	227 178	278 252
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	510 102		510 102	85 596
Immobilisations financières (1)				
Participations	21 335		21 335	21 335
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	186		186	186
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 301		4 301	3 991
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**2 472 484**	**1 326 312**	**1 146 172**	**690 081**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	390 065		390 065	358 698
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis	256 694		256 694	166 842
Marchandises	197 722		197 722	139 214
Avances et acomptes versés sur commandes	20 566		20 566	94 055
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	1 862 516	46 944	1 815 572	2 240 326
Autres créances	491 426		491 426	199 077
Charges constatées d'avance	35 940		35 940	43 833
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	108 800		108 800	99 260
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	1 434 651		1 434 651	678 424
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**4 798 380**	**46 944**	**4 751 436**	**4 019 728**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**7 270 864**	**1 373 256**	**5 897 608**	**4 709 809**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*2 389 882*	

Bilan Passif

	31/12/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	1 500 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 515 065	15 062
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 966	588 843
Report à nouveau		-3 750
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**453 149**	**638 873**
Subventions d'investissement	381 541	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**3 973 721**	**2 339 028**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113 452	31 270
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	106 439	159 243
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	885 260	817 580
Dettes fiscales et sociales	492 239	686 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	242 255	675 771
Produits constatés d'avance	84 242	
TOTAL DETTES (III)	**1 923 887**	**2 370 781**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**5 897 608**	**4 709 809**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 738 882	2 211 538

Comptes annuels

Période du 01/10/2024 au 31/12/2025

Annexe aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANALYSYS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 897 608 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 453 149 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier le règlement des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissements des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Outre le changement de méthode comptable lié à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 et l'anticipation du règlement ANC 2024-07, le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respecté.

Changement de règlementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L 123-17 du Code de commerce.
S'agissant d'un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié.

Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :
• Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
• Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.
• Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.
Ce règlement modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après.

1- Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025 :

A compter du 1°" janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet

Règles et méthodes comptables

événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.
Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 30/09/2024, le résultat exceptionnel était positif de 35 577 € et était composé :
Des produits exceptionnels de 35 577 €, correspondant à :
- Des prescriptions et solde de litige sur des dettes pour 24 045 €
- Des produits de cession d'immobilisations pour 83 €
- La quote-part de reprise des subventions d'investissements au résultat pour 11 448 €
Il n'y avait aucune charge exceptionnelle.

Au 31/12/2025, le résultat exceptionnel est négatif de 12 748€. Il est totalement composé de correction d'erreur sur les années antérieures.
Il n'y a eu aucune cession d'immobilisation sur l'exercice.
La quote-part de reprise des subventions d'investissements au résultat est désormais sur la ligne "Subventions" des Produits d'exploitations. Elle représente 11 344 € à la clôture.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025
La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 30 septembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 66 916 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l 'exercice 2024). Ce montant comprend :
- 12 486 € liés à des remboursements d'assurances ;
- 5 480 € liés à des remboursements OPCO ;
- 48 950 € liés à des avantages en nature.
Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025 :
Les remboursements d'assurances sont désormais inclus dans les "Autres produits" du compte de résultat. Ils représentent 17 116 € sur la clôture 2025.
Les avantages en natures sont désormais en déduction des "Salaires" du compte de résultat. Ils représentent 81 133 € sur la clôture 2025.

2- Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "30/09/2024", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.
Dans le compte de résultat :
* Le poste "Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges" a été renommé en "Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions". Les transferts de charges présents en N-1 dans ce poste ont été maintenus dans la colonne comparative.
* Les postes détaillés de charges et produits exceptionnels (Produits / Charges exceptionnels sur opération de gestion, Produits / Charges exceptionnels sur opération en capital, Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges et dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions) ont été réaffectées sur les lignes globalisées : Charges exceptionnelles et produits exceptionnels.

3. Application anticipée du règlement ANC 2024-07 :

La société a décidé d'appliqué de manière anticipé sur l'exercice clos au 31/12/2025 le règlement ANC n°2024-07 relatif à la création au passif du bilan des « Autres fonds propres ». Il s'agit d'un changement méthode comptable, au sens de l'article L 123-17 du Code de

Règles et méthodes comptables

commerce. Etant un changement de règlementation comptable, il n'a pas à être justifié.

L'application de ce règlement n'a aucun impact sur les postes des états financiers pour la société.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Par simplification, et pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la durée d'usage a été retenue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 à 7 ans
- Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 10 ans

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, autres titres et aleurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les matières premières, marchandises et produits finis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou coût de production, conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production, incluant les coûts directs de production ainsi qu'une quote-part des charges indirectes de production raisonnablement rattachables. Les charges financières, les frais administratifs généraux, les frais commerciaux et

Règles et méthodes comptables

les coûts liés aux sous-activités ne sont pas incorporés au coût de production.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels correspondent :

- Aux éléments directement liés à un évènement majeur et inhabituel
- Aux écritures comptables d'origine purement fiscale, telle que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables ;
- Aux changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- Aux corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

A titre d'information, ci-dessous le montant des engagements de retraite non provisionné.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2021
- Taux de cotisations patronales : 35% pour les non cadres et 45 % pour les cadres
- Turn over : faible

Le montant des engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice social s'élève à 166907,5 euros.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Il y a eu un changement de date de clôture. L'exercice a débuté le 01/10/2024 pour se finir au 31/12/2025, soit une durée de 15 mois. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Autres éléments significatifs

le 4 novembre 2025, le capital de la société a augmenté de 2 000 003.25 €, suite à la création de 1275 actions nouvelles, et qui ont été achetées par la SASU Aquasphère, domiciliée 3 rue Balise Pascal ZI Chassieu 69680 Chassieu.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	161 161			161 161
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 117	6 375		128 492
Immobilisations incorporelles	**283 278**	**6 375**		**289 654**
- Terrains		94 864		94 864
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	140 673			140 673
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	88 423			88 423
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	417 187	21 547		438 733
- Installations générales, agencements aménagements divers	596 051	676		596 727
- Matériel de transport	86 958	21 500		108 458
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	165 073	13 955		179 028
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	85 596	436 007	11 500	510 102
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 579 960**	**588 549**	**11 500**	**2 157 008**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	21 335			21 335
- Autres titres immobilisés	186			186
- Prêts et autres immobilisations financières	3 991	310		4 301
Immobilisations financières	**25 513**	**310**		**25 822**
TOTAL	**1 888 751**	**595 234**	**11 500**	**2 472 484**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			6 375		
Immobilisations corporelles	11 500		577 049		
Immobilisations financières			310		
Augmentations de l'exercice	**11 500**		**583 733**		

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	161 161
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**161 161**

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 510 102 euros

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros
(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus
(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos
(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Renseignements concernant les filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
1 - Renseignements détaillés pour chaque filiale										
AQUA DOSIS	1	100	70,00	1	1			124	16	
ANALYSIS ALGERIE	110	1 926	99,00	21	21	21		2 351	273	
2 - Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
A - Total des filiales				**21**	**21**	**21**				
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
1 - Renseignements détaillés pour chaque participation										
2 - Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										
B - Total des participations										
C - Total des filiales et participations				**21**	**21**	**21**				

La date de clôture utilisée pour AQUA DOSIS est celle du 31/12/2025. La date de clôture utilisée pour Analysis Algérie est celle du 31/12/2025.

Le taux de change EURO - DINARS utilisé est : 1 euro = 151,54 Dinars algérien

.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		linéaire				
- Fonds commercial		linéaire				
- Autres immobilisations incorporelles		linéaire	105 326	6 527		111 853
Immobilisations incorporelles			**105 326**	**6 527**		**111 853**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans	linéaire				
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans	linéaire	65 938	7 583		73 521
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 ans	linéaire	88 180	243		88 423
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 7 ans	linéaire	369 396	26 084		395 480
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans	linéaire	373 470	53 150		426 620
- Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	59 762	15 812		75 574
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	136 598	18 242		154 840
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**1 093 344**	**121 114**		**1 214 459**
TOTAL			**1 198 670**	**127 641**		**1 326 312**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières	390 065	358 698
Stocks Produits finis	256 694	166 842
Marchandises	197 722	139 214
TOTAL	**844 481**	**664 754**

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 394 183 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	4 301		4 301
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 862 516	1 862 516	
Autres	491 426	491 426	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	35 940	35 940	
Total	**2 394 183**	**2 389 882**	**4 301**

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	55 677
Fournisseurs - avoirs à recevoir	6 997
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 633
Total	**64 307**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	58 697	15 753	27 507	46 944
Total	**58 697**	**15 753**	**27 507**	**46 944**

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 46 944 euros.

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 500 000,14 euros décomposé en 3 825 titres d'une valeur nominale de 392,16 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 550	392,16
Titres émis pendant l'exercice	1 275	392,16
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 825	392,16

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 13/02/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-3 750
Résultat de l'exercice précédent	638 873
Prélèvements sur les réserves	1 000 000
Total des origines	**1 635 123**
Affectations aux réserves	435 123
Distributions	1 200 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**1 635 123**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 000 000		500 000		1 500 000
Primes d'émission	15 062		1 500 003		1 515 065
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves générales	588 843	-564 877	435 123	1 000 000	23 966
Report à Nouveau	-3 750	3 750	3 750		
Résultat de l'exercice	638 873	-638 873	453 149	638 873	453 149
Dividendes		*1 200 000*			
Subvention d'investissement			381 541		381 541
Total Capitaux Propres	**2 339 028**		**3 273 566**	**1 638 873**	**3 973 721**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 817 448 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 450	1 450		
- à plus de 1 an à l'origine	112 002	33 436	78 566	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	885 260	885 260		
Dettes fiscales et sociales	491 964	491 964		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	242 530	242 530		
Produits constatés d'avance	84 242	84 242		
Total	**1 817 448**	**1 738 882**	**78 566**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	122 149			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	39 838			
(**) Dont envers les associés	275			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	31 029
Interets Courus A Payer	1 450
Personnel - congés payés	135 153
Personnel - RTT	10 677
Charges sociales s/CP	56 833
Charges sociales sur RTT	4 724
Charges sociales s/autres charges	3 849
Etat - Charge A Payer	587
Total	**244 302**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	35 940		
Total	**35 940**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	84 242		
Total	**84 242**		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le déclenchement et l'escalade du conflit armé entre l'Iran, les États-Unis et Israël engendrent une situation de crise et d'instabilité au Moyen-Orient, avec des répercussions sur l'économie mondiale. Ces répercussions, imprévisibles à la date d'établissement des présents comptes annuels, n'ont eu aucun impact sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Un nouveau contexte se met en place, marqué par la hausse des prix des matières premières, des carburants et de l'énergie, ainsi que par l'accroissement des tensions, des difficultés et des coûts des chaînes d'approvisionnement. Cette situation, conjuguée aux inquiétudes croissantes à court et moyen terme quant aux autres conséquences possibles en fonction de son évolution, pourrait, selon nous, avoir un impact négatif sur l'avenir de notre activité, même s'il est impossible à ce stade de le quantifier

Effectif

Effectif moyen du personnel : 42 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	24
Cadres et ingénieurs	12
Total	**42**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	3 168
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque terrestre de rang 1 banque pop et crédit agricole	*1 600 000*
Hyppthèque terrestre de rang 2 banque pop et crédit agricole	*900 000*
Gage meuble sans dépossession 5 cuves mangeard	*137 298*
Gage meuble sans depossession chariot élévateur	*119 964*
Autres engagements donnés	2 757 262
Total	**2 760 430**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dand le cadre de la construction d'un nouveau batiment, l'entreprise a fait deux empunts de 800 k€ auprès de la Banque Populaire et du Crédit Agricole de la Charente. Sur ces 2 prêts, il y a été mis en place une hypothèque terrestre commune aux 2 banques, au rang 1. Les frais de garantie s'élèvent à 12750 € pour la Banque populaire et 12 170 € pour le Crédit Agricole.
La société a fait un emprunt de 900 k€ auprès du Crédit Agricole avec une hypothèque rang 2, à valoiir sur le terrain. Les frais de garantie s'élèvent à 13 620 €. Il a été pris un gage de meuble corporels sans dépossession à valoir sur 5 cuves Mangeard (137 297.98 € TTC) et 1 chariot élévateur (119 964.16 € TTC)

Autres informations

Crédit-Bail

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques de l'exercice	Dotations aux amortissements théoriques cumulées	Valeur nette
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage					
Autres	31 969	31 969	7 992	18 933	5 044
Total	**31 969**	**31 969**	**7 992**	**18 933**	**5 044**

	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Prix résiduel
Terrains						
Constructions						
Matériel et outillage						
Autres	5 265	27 051	3 159			9
Total	**5 265**	**27 051**	**3 159**			**9**

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

ANALYSYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000,00 euros
Siège social : 67 avenue de l'Europe, ZI de Souillac, 16200 JARNAC

381 037 795 RCS ANGOULEME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 453 148,70 euros de la manière suivante :

A la réserve légale	22 657,44 euros
A la réserve spéciale	1 320,00 euros
Le solde, soit à titre de dividendes soit 112,20 euros par action	429 171,26 euros

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 112,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 429 059,26 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 15 juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

Paraphe
RP

Docusign Envelope ID: F0F6E294-829A-85EE-8125-9F2C66F727D8

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :	600 000,00 euros, soit 235,29 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	200 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % :	400 000,00 euros
Exercice clos le 30 septembre 2023 :	500 000,00 euros, soit 196,08 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % :	500 000,00 euros
Exercice clos le 30 septembre 2024 :	1 200 000,00 euros, soit 470,59 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :	706,16 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % :	1 199 293,84 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Romain PRULHO

Signé par :
Romain PRULHO
3692A4278691489...